

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Le vingt février deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme LEBER Sophie donne pouvoir à M. LELAUMIER Yves,

Mme CHEDRU Dominique donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline,

M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard,

M. JOUTEL Yves donne pouvoir à M. FONTANIE Guy,

M. MALO Jean-Marc donne pouvoir à Mme MARRO FREVAL Corinne.

Absent(s) : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, M. DUVAL Gérard.

soit 20 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 23 février 2018

Deux auditeurs participent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Services de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif)

- Approbation du compte administratif 2017 (Eau et Assainissement – SPANC)
- Clôture des budgets
- Transfert des restes à réaliser et des excédents à la Communauté de Communes
- Répartition de l'excédent entre le service de l'eau potable et le service d'assainissement collectif
- Vote des comptes de gestion

Monsieur Fontanié Guy, Maire se retire de l'assemblée et cède la parole à M. Géron Michel.

Sous la présidence de M. GERON Michel,

Les élus examinent les résultats financiers et votent par 19 voix (M. Fontanié ne prenant pas part au vote) **les comptes administratifs de l'exercice 2017.**

Ils approuvent en parallèle les comptes de gestion du receveur municipal, ceux-ci présentent des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Les bilans comptables des différents budgets s'établissent comme suit :

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Excédent de fonctionnement :	522 056.96 €
Excédent d'investissement	80 668.50 €
Soit un résultat global excédentaire de :	602 725.46 €
Restes à réaliser de dépenses :	
Service de l'eau	145 700.00 €
Service de l'assainissement	11 800.00 €
Restes à réaliser de recettes :	
Service de l'eau	24 300.00 €
Service de l'assainissement	2 000.00 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Excédent de fonctionnement :	14 322.00 €
Excédent d'investissement :	12 744.10 €
Soit un résultat global excédentaire de :	27 066.10 €
Pas de réaliser pour le SPANC.	

Puis, considérant la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la communauté de communes au 1^o janvier 2018,

le conseil municipal décide :

- 1) de transférer les restes à réaliser à la Communauté de Communes,
- 2) d'intégrer les excédents d'investissement et de fonctionnement sur le budget général de la commune, ceux-ci seront ensuite reversés à la Communauté de Communes,
- 3) de dissoudre le budget « eau et assainissement » de la commune,
- 4) de répartir les excédents à hauteur de 50 % pour le service de l'eau, 50 % pour le service de l'assainissement.

*M. GERON félicite M. le Maire pour sa bonne gestion des deniers publics.
M. FONTANIE y associe l'ensemble des services administratifs.*

Question n° 2 : Demandes de subventions :

Le conseil municipal sollicite des subventions pour les dossiers suivants :

- Mise en place d'un système de vidéo protection – subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Département,
- Investigations suite à un affaissement rue des Calètes – subventions au titre de la DETR et du Département,
- Aménagement du cimetière – subventions au titre de la DETR et du Département.

Question n° 3 : Accord de principe à une adhésion au dispositif Ciné-Seine

Les élus adoptent le principe d'adhésion au dispositif de cinéma itinérant via la société publique locale « Ciné-Seine ».

Question n° 4 : Autorisation à signature de la convention de reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques avec la Communauté de Communes

Les conseillers valident le reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes sur les zones d'activités économiques, correspondant aux parcelles II NA du plan d'occupation des sols et autorisent M. le Maire à signer la convention avec M. le Président de la Communauté de Communes.

Question n° 5 : Autorisation à signature de la convention de raccordement de bâtiments communaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique (Convention avec Seine-Maritime Numérique)

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec Seine-Maritime Numérique pour les bâtiments communaux suivants : 1 rue du Hameau Martin et 7 Place Godard des Vaux.

Question n° 6 : Modification du tableau des effectifs.

La proposition de M. le Maire visant à faire bénéficier trois agents d'un avancement de grade au 1° avril 2018 est votée.

Au titre des questions diverses

Mme Outurquin s'interroge sur l'absence de places réservées pour les pompiers et services d'urgence de santé au droit de la résidence personnes âgées rue St Jacques.

M. Moizan, maire-adjoint lui répond qu'il n'y a aucune obligation en la matière.

Séance levée à 19 h 25

Extraits de délibérations adressés à la SOUS PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 4 à 8

- *Services de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif)*
 - *Approbation du compte administratif 2017*
 - *Clôture des budgets*
 - *Transfert des restes à réaliser et excédents à la Communauté de Communes*
 - *Répartition de l'excédent entre le service de l'eau potable et le service d'assainissement collectif*
 - *Vote des comptes de gestion*

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 9 à 11

- *Dossiers DETR 2018 :*
 - *Mise en place d'un système de vidéo protection*
 - *Investigations suite à un affaissement rue des Calètes*
 - *Aménagement du cimetière*

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 12

- *Accord de principe à une adhésion au dispositif Ciné-Seine*

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 13 à 14

- *Autorisation à signature de la convention de reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques avec la Communauté de Communes*

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 15

- *Autorisation à signature de la convention de raccordement de bâtiments communaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique (Convention avec Seine-Maritime Numérique)*

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 16 à 17

- *Modification du tableau des effectifs.*